

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi



CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP. : — 6 » 11 » 20 »
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
 PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50
 La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

| Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été. | | | | | | | | | | |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Arrivées à | | Départs de | | Arrivées à | | | | | | |
| CAHORS | | CAHORS | | LIBOS | VILLENEUVE-SUR-LOT | AGEN | BERGERAC | BORDEAUX | PÉRIGUEUX | PARIS |
| 10 h. 25 ^m matin. | 4 h. 40 ^m matin. | 6 h. 45 ^m matin. | 7 h. 17 ^m matin. | 7 h. 50 ^m matin. | 9 h. 11 ^m matin. | 11 h. 42 ^m matin. | 9 h. 52 ^m matin. | 12 h. 51 ^m matin. | 5 h. 45 ^m soir. | 4 h. 51 ^m matin. |
| 5 h. » soir. | 1 » 00 » soir. | 2 » 41 » soir. | 3 » 52 » soir. | 4 » 18 » soir. | 5 h. 17 ^m soir. | 8 h. 40 ^m soir. | 5 » 45 ^m soir. | 4 » 39 ^m » | 11 » 7 » » | 4 » 39 ^m » |
| 10 h. 21 » | 5 » 45 » » | 7 » 39 » » | 9 » 22 » » | 9 » 41 » » | — | 4 h. 41 ^m matin. | — | 2 » 58 ^m soir. | — | — |

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
 Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
 Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 4 Novembre.

L'illustre écrivain qui a le plus contribué à renverser le gouvernement du 16 Mai, l'incomparable journaliste qui a mis son immense talent et sa verve redoutable au service de l'union de toutes les gauches, l'homme politique qui depuis plusieurs années a généreusement plaidé la cause de tous les révolutionnaires, celui qui soutenait, bien à tort selon nous, que le parti républicain devait compter avec et sur les parti enragés démagogues, revenus de leurs erreurs, M. Émile de Girardin, en un mot, continue à reconnaître qu'il s'était fourvoyé en cette compagnie.

Difflamé, insulté à son tour par les journaux rouges comme l'a été M. Thiers, comme l'est journellement M. Gambetta, M. de Girardin réplique à ses adversaires :

La liberté dont usent et abusent ces journaux, est-ce la liberté d'examen, est-ce la liberté de discussion? Non, c'est la liberté de la calomnie, c'est la liberté de l'injure. Des injures, encore des injures et toujours des injures; mais pas une idée émise, pas une question étudiée, pas une solution proposée!

Ah! c'est à donner le dégoût d'appartenir à une profession qui a si peu de respect d'elle-même!

Messieurs de l'*Intransigeant*, vous parlez du rire des Allemands; oui, en effet, ils doivent bien rire en lisant ce que vous écrivez.

Sur la première page de votre journal, je lis : « On assure que la rédaction toute entière de la France a donné sa démission. »

Par cette « assurance » on jugera de la sûreté de vos informations. Voilà comment est vrai ce que vous dites!

Ce que vous disent la *Commune*, de M. Félix Pyat, et le *Petit Parisien*, de M. Laisant, est aussi vrai. L'espace et le temps me manquent ce matin pour leur dire tout ce que je pense d'eux, mais ils ne perdront rien pour attendre.

Pauvre cher pays mutilé, où te conduirait une révolution déchaînée par MM. Clémenceau, Laisant, Félix Pyat et Henri de Rochefort?

Où serait la certitude, où serait la garantie que cette révolution, comme après la révolution de 1789, comme après la révolution de 1848, ne donnerait pas naissance à un nouveau despote, acclamé par le suffrage universel et amnistié, comme en 1852 et en 1870, par des millions de voix?

Où serait la certitude, où serait la garantie que cette révolution ne serait pas le désastre?

Où serait la certitude, où serait la garantie que cette révolution ne serait pas une nouvelle invasion de la France et une nouvelle capitulation de Paris?

Où serait la certitude, où serait la garantie que cette révolution ne serait pas l'engloutissement de ses auteurs et de leurs successeurs, se proscrivant, se déportant, se fusillant les uns les autres?

Souvenir et doute sont inséparables.

Aussi inséparables que passé et avenir.

Que doivent faire les républicains qui ont, les uns l'amour paternel, les autres l'amour filial de la République; que doivent faire les républicains qui lui sont sincèrement attachés, ceux-ci par préférence et conviction, ceux-là par raison et résignation?

Ils doivent ériger en principe inattaquable, ils doivent ériger en rempart infranchissable le respect de la Constitution, sans lequel tout serait à craindre, car l'excès commis dans un sens ne tarde pas à enfanter la réaction qui en est un autre dans un sens opposé.

Ils doivent pousser jusqu'à la parcimonie le ménage des hommes capables, car ceux-ci sont rares et longs à former, en politique surtout. Prévoyance et prudence commandent d'en faire la consommation la plus petite possible.

Les gouvernements qui n'ont pas de dynasties pour racines séculaires ne se légitiment que par la durée, et n'ont de durée que par la confiance croissante qu'ils inspirent.

Il y a eu un jour où la confiance dans la République a été unanime, universelle, immense, ce fut le lendemain du 14 octobre 1877.

Depuis ce jour, la confiance, au lieu de croître, a plutôt diminué; c'est un fait; elle ne tarderait pas à disparaître entièrement, si les pires ennemis de la République, ceux que je combats, avaient la plus petite chance de l'emporter.

Mais cette chance, heureusement pour tous, heureusement même pour eux, ils ne l'ont pas; ils ne l'auraient que si la République continuait à se défier de la liberté, qui fait tomber tous les masques et tarit toutes les violences.

Est-ce à dire que depuis janvier 1878, est-ce à dire que depuis que la République, de la base au sommet, est aux mains des républicains, des fautes injustifiables n'aient pas été commises? Non, mais ne vous découragez pas, vous, en grand nombre, les conservateurs de la République par effroi de la Révolution, ces fautes ne sont pas irréparables. La Liberté les réparera.

Question de date!

ÉMILE DE GIRARDIN.

On lit dans le Parlement :

Ce qui s'est passé à Marseille, à Avignon, à Perpignan est déplorable. Les gouvernements qui se sont acharnés à poursuivre un péril latent ont toujours été victimes de ce mirage qui les a empêchés de voir les périls réels sur lesquels ils auraient dû concentrer leurs efforts. Pour combattre le péril latent du radicalisme, le gouvernement du 16 Mai a laissé grandir le péril de la réaction : le pays l'en a puni par une réprobation éclatante. Mais le gouvernement actuel a-t-il été plus sage lorsque le péril latent du cléricanisme l'a entraîné à faire à la démagogie les plus tristes concessions et à soulever une agitation morale qui commence à dégénérer en agitation matérielle? On accusait avec raison les hommes du 16 Mai de s'être engagés dans une voie au bout de laquelle pouvait se trouver la guerre civile. Croit-on que les hommes d'aujourd'hui soient tout à fait à l'abri de ce reproche? Pour aller étouffer au fin fond des cloîtres un germe de discord que eux seuls apercevaient, ils ont mis le trouble dans les rues, au grand jour, en pleine lumière. Le pays commence à se demander s'il a pris le bon moyen pour assurer la paix publique, et tous les républicains prévoyants s'indignent des dangers qu'on fait courir à la République en la compromettant dans une politique de fautes sans excuses et d'aventures sans grandeur.

Un des correspondants du journal le *Nord*, organe du gouvernement russe, qu'on ne saurait accuser de « cléricanisme » ni de parti pris contre les institutions actuelles, appréciant ce matin encore avec son indépendance habituelle la situation présente, en précise ainsi l'origine et les causes : « Qu'on ne vienne pas nous dire, s'écrie-t-il, que cette paix religieuse en ruine, que ces dissensions de la société française dont nous souffrirons pendant des années, sont le fait des catholiques; tout ce qui les a produites, tout ce qui les a amenées, tout ce qui les fomenta est une création volontaire et préméditée des sectaires républicains. Aucune de ces mesures n'était imposée par les circonstances et nécessaire à la fondation de la République; ils veulent imposer de force à la nation leurs propres opinions et leur manière de juger. »

Le *National* dit avec raison que l'heure sonne où les gens de bon sens répudient cette immense mystification qui s'est appelée l'Union de toutes les gauches.

Exécution des Décrets

Aix, 31 octobre.

Le sous-préfet d'Aix s'est transporté hier à la tête de la gendarmerie dans les montagnes des environs de Salon, pour disperser les Bénédictins qui occupaient le monastère isolé de Saint-Pierre-du-Canon. La population du pays qui est très attaché aux Pères ne voulait pas croire que la persécution pût s'étendre jusqu'à eux. Avertis par l'arrivée des gendarmes, les habitants des villages environnants sont montés en toute hâte au monastère pour protester contre la violence. Malgré ces protestations, la porte extérieure et les portes de toutes les cellules ont été enfoncées à coups de hache, et les Pères brutalement expulsés.

Carcassonne le 1^{er} novembre, 8 h. 22 s.

Mgr l'évêque de Carcassonne est venu, à l'issue de l'office, dire adieu aux Capucins, dans l'église même du couvent. La nef et les chapelles latérales de l'église étaient remplies par une foule considérable composée d'hommes en majeure partie. A l'extérieur la foule encombraient les abords de l'église, attendant la bénédiction apostolique, qui lui a été donnée par l'évêque à sa sortie. Mgr Leuillieux a parlé de la prochaine exécution des décrets avec beaucoup d'émotion. A sa sortie de l'église, le vénérable prélat a été acclamé aux cris de : Vive les Capucins, vive la liberté. Aucun désordre à signaler.

Mont-de-Marsan.

Les violences du 18 octobre contre les Capucins et celles de ces derniers jours contre tant d'autres congrégations ont profondément ému l'opinion. Les partisans du gouvernement eux-mêmes sont honteux de la politique suivie par le ministère. Hier, la chapelle du couvent a été remplie d'une foule nombreuse, accourue pour protester contre les décrets. On remarquait dans l'assistance des conseillers de préfecture et des membres du parquet et jusqu'à Mme la préfète. Le sermon a été donné par M. l'archiprêtre. L'auditoire s'est montré très ému.

Lyon, 2 novembre.

En prévision de la visite des autorités, les chapelles des Dominicains et des Capucins ont été fermées de très bonne heure. Toute la matinée des groupes de fidèles, venus en grand nombre pour entendre la messe le jour des morts, ont exprimé hautement la peine que leur causait la nécessité où l'on se trouvait de tenir les portes closes.

La chapelle des Capucins contient les restes de 6,000 Lyonnais parmi lesquels, le général de Précy, victimes des massacres de 1793. Les propriétaires de ce monument d'accord avec l'opinion publique ont le dessein de s'opposer à sa fermeture.

Reims, 2 novembre, midi.

L'an dernier, la municipalité ayant interdit d'une façon générale les processions à l'extérieur des édifices consacrés au culte, la procession annuelle aux cimetières n'avait pas eu lieu. Cette année, en raison du désastreux effet produit par cette mesure sur la population, la municipalité a cru devoir annoncer que son arrêté visait seulement les processions de la Fête-Dieu et non celles de la Toussaint. Aussi aujourd'hui le clergé des sept paroisses de la ville s'est rendu processionnellement au cime-

tière. L'archevêque présidait la cérémonie à laquelle assistait une foule considérable et telle que jamais on n'en avait vue en pareille circonstance. Tout s'est passé dans le plus grand ordre.

Macon, 3 novembre.

M. Poitou, commissaire de police, accompagné de huit agents et de gendarmes sous le commandement de M. Marizy, capitaine, s'est présenté ce matin à six heures au couvent des Recollets. Les portes ont dû être enfoncées.

Les amis des Recollets qui étaient venus les assister ont été expulsés.

A huit heures et demie, tout était terminé. Malgré une pluie battante, la foule des curieux était assez considérable. Il n'y a eu du reste aucun trouble.

Lyon, 3 novembre.

L'exécution des décrets a commencé ce matin à sept heures contre les Capucins des Brotteaux.

Une foule considérable se tient aux abords du couvent.

Lyon, 3 novembre, 11 h. matin.

Aux Capucins des Brotteaux, le commissaire spécial, M. Ferraudin, a fait ouvrir la porte conduisant dans l'intérieur du couvent. Pendant ce temps, des gendarmes et des sergents de ville gardaient le débouché des rues et maintenaient la foule, assez peu nombreuse.

Le commissaire a fait évacuer la chapelle, dans laquelle se trouvaient plusieurs femmes.

A 9 h. 35, le premier Père capucin est sorti, accompagné de quelques amis, parmi lesquels M. Lucien Brun, sénateur. A ce moment des cris de : vive la République! suivis de cris de : vive la liberté! se sont fait entendre.

Trois personnes ont été arrêtées et presque aussitôt relâchées.

Saint-Brieuc, 3 novembre, 10 h. matin.

L'application des décrets aux Pères maristes n'a pas encore eu lieu.

Le commissaire de police a donné sa démission.

Nantes, 3 novembre, 11 h. 20 matin.

L'exécution des décrets commence en ce moment à l'égard des Capucins.

Des groupes assez nombreux stationnent aux abords du couvent, situé rue Noire.

Tout le reste de la ville est tranquille.

Lorient, 3 novembre.

Les Capucins de Lorient ont été expulsés ce matin.

L'opération a duré de six heures à sept heures quarante-cinq.

Les portes étaient barricadées.

Le supérieur a excommunié le commissaire central.

Grâce aux précautions prises, aucun incident important n'est à signaler.

Les Capucins ont été protégés par la police et la gendarmerie, et se sont retirés à l'église paroissiale.

Toulouse, 3 novembre.

Ce matin à 5 heures, les Capucins, les Pères du Sacré-Cœur, les Maristes et les Dominicains ont été expulsés. Les troupes et la police gardaient les rues avoisinant le couvent et empêchaient la circulation.

Chez les Capucins, il a fallu enfoncer plusieurs portes. Le Père supérieur a lu une protestation. M. de Belcastel, ex-sénateur, a protesté également et a constaté l'emploi de la violence. Les cellules ont été ouvertes sans effraction et 18 Capucins ont été expulsés. On leur a offert des voitures. Ils ont refusé en disant qu'ils voulaient aller à pied.

Ils sont sortis précédés de la gendarmerie et escortés par la police et l'infanterie.

Ils sont allés loger chez M. de Belcastel. Une rixe a eu lieu entre de jeunes étudiants catholiques et des ouvriers.

Chez les Dominicains la foule n'était pas moins nombreuse. Des Dames ont jeté des fleurs sur le

passage des Dominicains, qui ont reçu asile chez M. Courtois, riche banquier protestant. De jeunes étudiants ont poussé les cris : A bas les décrets !

Des rixes ont eu lieu et quelques arrestations ont été opérées. Chez les Pères du Sacré-Cœur, le commissaire a trouvé le cardinal qui a protesté en déclarant que le couvent était sa propriété.

Le commissaire a mis la main sur l'épaule du cardinal. Celui-ci s'est immédiatement levé et a demandé à transférer le Saint-Sacrement dans une chambre du couvent, ce qui lui a été accordé.

Huit Pères du Sacré-Cœur ont été expulsés. Chez les Maristes la police n'a éprouvé aucune résistance. Trois Pères ont été expulsés, deux sont restés comme gardiens de l'immeuble.

Un incident s'est produit chez les Capucins. Lorsque le Père Marie-Antoine a eu terminé la lecture d'une protestation contenant une formule d'excommunication majeure, M. Dalous, commissaire de police lui a remis un reçu, muni d'un timbre, pour certifier que la protestation avait été faite et l'excommunication formulée.

Le temps est pluvieux.

La ville est calme.

(Havas.)

Informations

On sait que le Sénat a été saisi par M. Dufaure d'une proposition de loi sur la liberté d'association. D'après la *Vérité*, le gouvernement compterait opposer à cette proposition de l'ancien garde des sceaux deux projets, l'un relatif au droit d'association pour les chambres syndicales, qui serait assez libéral, et l'autre relatif aux congrégations religieuses, beaucoup plus restrictif, puisqu'il astreindrait ces congrégations d'une façon absolue à l'autorisation préalable.

M. Campenon, substitut du procureur général à la cour de Paris, a donné sa démission.

Depuis un an, M. Campenon avait rempli les fonctions d'avocat général à la cour d'assises de Paris et avait porté la parole avec succès dans les affaires les plus importantes ; mais à partir de la semaine prochaine il devait passer à une chambre civile devant laquelle pouvaient être portées les affaires relatives aux congrégations. Il ne pouvait ni ne voulait défendre les théories de M. Cazot.

M. Campenon a rempli son devoir jusqu'au bout. Samedi encore il a occupé le siège du ministère public dans une affaire capitale ; puis il a fait ses adieux aux magistrats et aux jurés dans les termes les plus dignes, sans la moindre allusion ni aux motifs de sa résolution, ni à sa résolution elle-même.

Son départ laissera un vide dans le parquet de la cour de Paris, où il avait été appelé par M. Dufaure. Ses opinions libérales et la fermeté de son caractère étaient bien connues, et il sera universellement regretté par la magistrature et par le barreau.

Le régiment des chemins de fer en Allemagne.

Un journal allemand donne les détails précis qui suivent sur le régiment allemand des chemins de fer et ses exercices.

Formé extérieurement sur le modèle du corps des pionniers, le régiment des chemins de fer se recrute parmi les différents métiers qui sont en rapport avec les chemins de fer. Comme volontaires d'un an, on n'y admet que des constructeurs de voies ferrées ou des mécaniciens. En cas de guerre, chacune des compagnies se divise en plusieurs compagnies de construction et en une compagnie d'exploitation de 200 hommes chacune.

Aux premiers incombe toute la partie matérielle des constructions réservée naguère aux divisions de chemins de fer en campagne ; aux seconds reviennent l'organisation et la continuation du service en tant qu'exploitation.

L'enseignement pour ces deux branches si différentes se fait au moyen d'exercices pratiques de construction de chemin de fer, exercices qui sont pratiqués dans les mois d'été par le régiment dont nous parlons ; puis au moyen du concours apporté par les hommes de ce régiment aux sections des voies ferrées ayant besoin de réparation, ou bien aux sections nouvelles ; enfin par l'exploitation pratique sur la voie ferrée dite chemin de fer militaire.

Les exercices s'étendent à toutes les branches de la construction, à l'arrangement des gares, à la disposition des mines, etc., ainsi qu'à tous les détails de la construction des tunnels et des ponts de chemins de fer. De temps en temps ont lieu, dans des terrains appropriés, des travaux qui sont l'application de ces exercices.

Le rachat des Chemins de fer.

La Chambre de commerce de Clermont-Ferrand vient de se prononcer énergiquement contre le rachat des chemins de fer par l'Etat et de s'ajouter à la liste déjà nombreuse des Chambres qui ont condamné cette mesure. Elle a émis le vœu que le gouvernement ne laissât pas donner suite au projet de rachat et d'exploitation par l'Etat, des chemins de fer français, et elle sollicite instamment la Chambre des Députés de bannir cette question de son ordre du jour. C'est ainsi qu'elle termine les conclusions qu'elle a prises, à la suite du remarquable rapport qui lui a été présenté.

Nous apprenons, d'autre part, que la Chambre de commerce de Granville, réprochant le rachat des chemins de fer par l'Etat s'est associée à la manière la plus formelle aux protestations formulées par les autres Chambres de commerce.

Enfin, le comité central des Chambres syndicales de Paris communique au *Siècle* sa délibération sur la question du rachat et de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat. L'importance de cette délibération n'échappera pas, dit ce journal, à la Chambre de commerce, appelée à en délibérer ; la commission de la Chambre des députés saisie de la question retiendra aussi l'expression du vœu si autorisée des Chambres syndicales :

Le comité central des chambres syndicales s'est dans sa dernière séance prononcée sur la grave question du rachat des chemins de fer. Après un examen attentif s'est déclaré contraire tant au rachat qu'à l'exploitation des voies ferrées par l'Etat, aussi bien pour l'ensemble des réseaux que pour certains d'entre eux.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Cahors vient d'assister au triste spectacle de l'exécution des décrets.

Le Couvent des Capucins a été envahi ce matin. Une brigade de gendarmerie à cheval est venue se poster devant le couvent tandis qu'une compagnie du 7^e de ligne occupait les deux extrémités de la rue, empêchant la foule de circuler.

M. le Commissaire de police est bientôt arrivé avec ses agents et un serrurier. Après avoir vainement essayé d'ouvrir la serrure, une brèche au mur a été pratiquée ; il a fallu une heure de violents efforts pour pénétrer dans la cour.

Sur la porte de la chapelle plusieurs couronnes étaient appendues avec des inscriptions, entr'autres : *Protestation des dames de la ville. Protestation des pauvres.*

Sur la porte de clôture, le Code était ouvert à l'article *Violation de domicile*, et au-dessus, cette inscription : *Malheur au sacrilège !*

C'est contre cette porte que la police a porté ses efforts, le prieur ayant déclaré qu'il ne l'ouvrirait pas. Le serrurier et ses aides étant impuissants, on a commandé les sapeurs du 7^e de ligne qui ont employé la hache.

Il était neuf heures, quand la porte étant enfin brisée, M. le Commissaire de police s'est trouvé en face du Père Gardien qui a protesté énergiquement, au nom de la liberté comme religieux et comme citoyen français jouissant de tous ses droits civils et politiques ; il a déclaré ne vouloir céder qu'à la force.

Huit cellules ont été successivement forcées ; dans chacune un Père était enfermé avec des personnes de la ville. Ils sont sortis lorsque le commissaire a eu mis la main sur l'épaule de chacun.

Dans la chapelle, beaucoup de femmes

qui ont été invitées à sortir ; puis les scellés ont été apposés.

Nous n'entrerons pas dans les détails émouvants.

Durant tout le temps de l'exécution, un moine hissé au haut du clocher tient le crucifix d'une main et brandit la cloche de l'autre. Ce malheureux est resté là quatre heures durant, par un vent glacial et la pluie.

La besogne est finie. Il est dix heures. Les capucins sortent aux bras du député M. de Valon, d'avocats, de propriétaires. Un vieux capucin de 80 ans marche péniblement, soutenu par deux personnes.

La foule est énorme. Les cris Vive les capucins ! croisent ceux de Vive les décrets ! Des groupes se découvrent au cri de Vive la liberté ! tandis que d'autres chantent la *Marseillaise*.

Pas d'incidents graves. Le populaire domine dans cette foule qui s'écoule lentement, diversement impressionnée.

Nous passons vite ; car nous n'avons pas le cœur à ces spectacles.

Beaucoup de vieux libéraux se demandent avec tristesse si c'est bien là cette république rêvée, cette république tolérante, amie de l'ordre et de la liberté à laquelle on a convié le pays et que le pays a acceptée.

M. Grenier de Cardenal, substitut du Procureur de la République à Cahors, a donné sa démission, comme son collègue M. Cazabonne. Notre population a appris avec regret cette résolution, qui atteste une fermeté et une dignité à laquelle tous les partis doivent rendre hommage.

M. de Cardenal remporta, l'an dernier, la grande médaille d'or du concours de l'Académie de législation. C'est une perte pour le Parquet de Cahors.

On nous écrit de St-Céré :

Un des plus beaux joyaux de notre écrivain archéologique va hélas ! nous être enlevé. Déjà le marteau des démolisseurs l'a touché et bientôt, il va être emporté, morceau par morceau, pour aller orner je ne sais plus qu'elle fastueuse demeure.

Ce précieux joyau qui faisait notre orgueil, c'est le château de Montal, cette perle intacte de la Renaissance que tout le monde admirait. Il a été tout récemment vendu, et tous nous espérons, nous étions en droit d'attendre que le nouvel acquéreur le conserverait. Il devait, disait-on tout haut, le restaurer, lui donner son ancienne splendeur, en un mot, le faire revivre et pour longtemps.

Les architectes avaient fait les plans, les ouvriers allaient se mettre à l'œuvre... Hélas ! ils s'y sont mis ; mais pour détruire. La façade sculptée, les fenêtres découpées, les cheminées canelées, l'escalier monumental sont enlevés pierre à pierre et emportés au loin. Ce n'est plus le restaurateur, c'est le spéculateur qui est intervenu, un prince, un baron de la finance a envie de toutes ces beautés, il les lui vend... Pût à Dieu, pour notre pays, pour l'art, que le spéculateur fût resté chez lui, notre pauvre château serait encore resté longtemps debout et peut-être des mains plus heureuses pour nous, l'auraient sauvé de la destruction.

Un archéologue.

Les titres ottomans

L'ambassade ottomane fait officieusement savoir à tous les porteurs de titres de la dette publique ottomane, que la Sublime-Porte, voulant sans plus de retard, arriver à une entente directe avec eux en vue d'arrêter un mode de solution équitable et pratique pour la reprise du paiement des intérêts et de l'amortissement de la dette précitée, invite les porteurs à choisir parmi eux-mêmes un certain nombre de délégués qui, dûment munis de leur pleins pouvoirs, devront se rendre au plutôt, à Constantinople, à l'effet de se mettre directement en rapport avec le gouvernement impérial pour l'arrangement qui vient d'être mentionné et qui devra être basé sur les conditions et les affectations ci-dessous :

1^o Une fois l'entente établie entre le gou-

vernement ottoman et les délégués des porteurs, ces derniers désigneront une banque qui fonctionnera au lieu et place de l'administration de six contributions indirectes, dont les contractants actuels seront remboursés intégralement de leurs créances aux termes de l'article 13 de leur contrat.

La Banque choisie ainsi par les porteurs devra administrer les six contributions précitées, et sera chargée du mode de paiement des revenus de cette administration pour le service de la dette publique de l'empire ; le gouvernement ottoman se réserve le droit de contrôle général.

2^o En cas d'une modification des traités de commerce dans le sens de l'augmentation des droits de douane actuels de huit pour cent, la différence entre ces huit pour cent et le chiffre de l'augmentation future, sera également affectée au paiement des intérêts et à l'amortissement de la Dette publique de l'empire.

3^o Seront aussi affectés à ce même paiement : A. L'excédant des revenus qui devra résulter de l'application générale de la loi sur les patentes, comparativement aux recettes de l'impôt actuel du temettu (income tax) ; B. Les redevances de la Roumélie orientale ; C. Les revenus de Chypre ; D. Le tribut de la Bulgarie ; E. Une partie de l'excédant qui se produirait au fur et à mesure de l'augmentation des revenus actuels de l'Etat.

La question de la dette flottante et celle de l'indemnité de guerre russe seront prises en considération à l'occasion de ce nouvel arrangement.

On écrit de Tarbes :

La nuit dernière entre Morcens et Labouheyre, les voyageurs du train de plaisir venant de Tarbes, à l'occasion de la foire, ont été mis en émoi par une scène douloureuse.

Un enfant de cinq ans qui s'amusa à grimper sur la portière d'un wagon de troisième classe, a perdu l'équilibre et est tombé sur la voie. La mère folle de douleur, a ouvert la portière et, quoique l'obscurité fût complète et que le train roulât à toute vitesse, s'est précipitée après son enfant. Par un hasard providentiel, ni la mère, ni l'enfant n'ont eu de mal.

On nous écrit de Bordeaux :

Hier a été célébré, dans une salle de l'Hôtel de Ville, le mariage d'un forçat nommé Antoine Mas avec une fille d'auberge, Marie Dandré, dont il avait fait la connaissance à Pessac à l'époque où il purgeait une condamnation sous la surveillance de la police. Le marié en vêtements bourgeois, mais les menottes aux mains, a été amené en voiture sous la garde d'agents de la sûreté qui lui ont servi de témoins : la mariée était accompagnée de sa mère et de ses deux sœurs. Après la cérémonie religieuse qui sera célébrée au fort du Hâ, les époux ne se reverront que dans une quinzaine de jours, lorsqu'ils partiront pour la Nouvelle Calédonie. Ils ont déclaré vouloir légitimer un enfant né de leurs relations antérieures.

Des scènes tumultueuses se produisent depuis quelques jours au Grand-Théâtre du Capitole, à Toulouse.

On sait avec quelle passion le public toulousain assiste aux représentations. Jusqu'à ce jour, le public avait été appelé à juger le mérite des artistes et à se prononcer sur leur rejet. L'administration municipale a cru devoir cette année confier ce soin à une commission spéciale. Cette création ne semble pas avoir été accueillie avec faveur par le public habituel du théâtre. Celui-ci a paru particulièrement indisposé par le rejet, une fois prononcé, d'une artiste lyrique, M^{lle} Dufau, à laquelle on a dû nonobstant la première décision, accorder de nouveaux débuts. A la dernière représentation, M^{lle} Dufau a été, dès son entrée, dit la *Dépêche*, couverte d'applaudissements. Le public a demandé avec instance son admission ; mais la commission n'était pas présente. Les cris et le tumulte ont recommencé de plus belle.

La représentation s'est poursuivie non sans peine, mais à la fin, le public ne voulant pas sortir sans connaître la décision de la commission, qui était toujours absente, le commissaire de police a dû intervenir, parlementer à trois reprises différentes ; il s'est vu en désespoir de

cause, obligé de faire évacuer la salle. On attend de nouvelles scènes du même genre.

UN 88^e DÉPARTEMENT.

Les habitants du Havre sont en ce moment en instance auprès du ministre de l'intérieur, afin qu'il plaise à celui-ci de les détacher du département de la Seine-Inférieure et de former, avec le Havre et quelques localités circonvoisines, un département nouveau qui aurait nom le département de la Seine-Maritime.

Le Havre qui, malgré son importance et sa population, n'est encore qu'une sous-préfecture, deviendrait ainsi le chef-lieu, la préfecture de ce nouveau département.

On nous écrit de Bozet, 22 octobre.

Buzet est sous l'empire d'une grande et légitime terreur. Il y a une dizaine de jours, un chien enragé a mordu deux personnes et un grand nombre de chiens. Pas un deux n'a été abattu. Déjà une des bêtes mordue est devenue enragée et en a mordu un grand nombre d'autres dans la plaine. Ce chien, tué à Damazan, a été reconnu enragé, et M. le Maire plus soucieux du sort de ses administrés, que nos autorisés locales, a donné l'ordre de tuer tous ceux reconnus mordus. C'est le parti le plus prudent et le plus élémentaire.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* annonce :

« Une tempête dangereuse traverse l'Atlantique et arrivera sur les Iles-Britanniques, la Norvège et sur les côtes de France entre le 4 et le 6, accompagnée, de l'Est tournant au Nord-Ouest, de bourrasques, de pluies et peut-être de neige dans le Nord.

Sur l'Atlantique forte tempête au Nord du 40^e. »

L'éboulement des Coudoulous.

Nous venons de recevoir deux très belles épreuves photographiques de l'éboulement des Coudoulous, prises par l'habile photographe M. BONNEMER, de deux points de vue différents et bien choisis. Rien de plus saisissant que ce cataclysme pris sur le vif, et dont chacun voudra garder le souvenir.

Ces photographies sont mises en vente chez tous les libraires au prix de 1 franc. M. Bonnemer les expédie directement et franco contre 1 franc 10 en timbres poste.

Adresser les demandes : M. Bonnemer photographe, boulevard Sud, Cahors.

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du jeudi 4 novembre.

LES AMOURS DE CLÉOPÂTRE

Comédie en trois actes.

Le spectacle sera terminé par

CADET ROUSSEL

Folie-Vaudeville en 3 actes.

A VENDRE

Pour cause de Changement de position UNE BONNE

Etude d'Huissier

en plein rapport, à la résidence de Montauban (Tarn-et-Garonne).

Prix très modéré, grande facilité pour le paiement avec des garanties très sérieuses.

S'adresser au bureau du Journal.

UN CONSEIL A SUIVRE.

Jusqu'à présent la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérir la phthisie; son rôle se borne à soulager les malades qui en sont atteints. Aussi, malgré les soins intelligents qui leur sont prodigués pour prolonger leur existence de quelques années, la phthisie pulmonaire est-elle, de toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune et la plus désespérante pour les familles et celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité. Chacun sait qu'on recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds et, autant que possible, dans le voisinage des forêts de sapins dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement, bien des malades ne peuvent pas se déplacer; c'est

spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et en Belgique depuis, un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

C'en est assez déjà pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite; aussi convient-il, pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'une légère bronchite alors que la phthisie est déjà déclarée.

Le goudron s'emploie sous forme d'eau de goudron. Autrefois, on mettait du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau qu'on agitait deux fois par jour, pendant une semaine avant de l'employer; on obtient ainsi un produit peu actif, très variable dans ses effets d'un goût âcre et désagréable. Aujourd'hui on trouve chez tous les pharmaciens, sous le nom de *Goudron de Guyot*, une liqueur très concentrée de goudron qui permet de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de goudron très limpide, très aromatique et d'un goût assez agréable. On en verse une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau, et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principe aromatiques et d'un prix minime à ce point qu'un flacon du prix de 2 francs peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron. Du reste une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

C'est avec le *Goudron de Guyot* que les expériences ont été faites dans sept hôpitaux et hospices de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lisbonne.

M. Guyot prépare aussi des petites capsules rondes de la grosseur d'une pilule, qui, sous une mince couche de gélatine sucrée, contiennent du goudron de Norvège pur de tout mélange. Cette forme recommandée aux personnes qui ont de l'aversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle à voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de goudron de Guyot prises immédiatement avant le repas remplacent facilement l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon du prix de 2 fr. 50 contient 60 capsules; c'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron de Guyot: dix à quinze centimes par jour.

Lorsqu'un rhume sera déjà ancien ou lorsqu'on voudra obtenir un effet plus rapide, il conviendra de suivre le traitement par les capsules de goudron en même temps que l'on prendra de l'eau de goudron aux repas et au moment de se coucher. Ce double traitement dispense de l'emploi des tisanes, pâtes et sirops, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

LES LIVRES NOUVEAUX

Dictionnaire encyclopédique et biographique de l'Industrie et des arts Industriels PAR E. O. LAMI ET A. THAREL 44, rue St-Lazare, Paris

Nous avons à plusieurs reprises, entretenu nos lecteurs du Dictionnaire de MM. LAMI et THAREL, et nous en avons signalé le succès toujours croissant; nous venons de recevoir la 9^e et la 10^e séries (pages 641 à 800) et nous constatons que les auteurs soucieux de la perfection de leur œuvre apportent des soins toujours plus grands au fonds et à la forme de cette intéressante encyclopédie. Le 1^{er} volume, qui devait être formé de 800 pages (50 livraisons), comprendra environ 60 livraisons et renfermera les lettres A et B.

Ce premier volume est annoncé pour le mois prochain.

Les deux séries que nous avons sous les yeux nous donnent des articles savamment traités sur le *béton aggloméré*, la *betterave*, la préparation, la conservation et la falsification du *beurre* ainsi que le *beurre artificiel*; nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une curieuse étude de la fabrication de la composition et des altérations de la *bière*, sur une remarquable étude de la *bijouterie* depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, sur un véritable traité du *blanchiment* des fils et des tissus de soie, de laine de coton, sur le *blanchissage*, sur les *bleus* si divers employés par les arts et l'industrie, sur le bois ses propriétés ses défauts et son emploi si multiple, et enfin sur l'histoire et la fabrication de la *bonneterie* de coton de laine, de fil et de soie. Ces deux séries contiennent en outre environ 120 belles gravures sur bois, dessins de bijoux anciens et modernes, de machines et d'appareils industriels.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL de 500 millions EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0 Avec Lots

ENTIÈREMENT CONFORME AU TYPE DES OBLIGATIONS COMMUNALES ÉMISES LE 5 AOUT 1879.

Les titres consistent en obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

| | |
|---|------------|
| 1 obligation remboursée par | 100,000 f. |
| 1 — — — — — | 25,000 » |
| 6 obligations remboursées par 5,000 francs soit . . | 30,000 » |
| 45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit . . | 45,000 » |

Ce qui fait

53 lots par tirage, pour . . . 200,000 f. et 318 lots par an pour 1,200,000 f.

Le 4^e Tirage a eu lieu le 5 octobre 1880 Le 5^e tirage aura lieu le 5 décembre 1880.

Les intérêts des obligations sont payables de 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :

PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particulier des finances.

Les actions de la Banque

Impériale Royale privilégiée des états autrichiens sont littéralement enlevées non seulement par les capitalistes français, mais encore par les capitalistes étrangers très-désireux de participer à une des affaires les mieux conçues de notre époque. Il y a, en effet, une très-forte réduction sur les demandes. Les heureux actionnaires de la société générale sont assurés que quelques soit l'importance de cette réduction, il leur sera toujours attribué une action de la société nouvelle pour quatre actions de leur société.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Généralisant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidité, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants; 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr-Prof. Dédé, etc.

Cure n^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses, sueurs nocturnes.

N^o 99,625 : Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans d'une épouvantable maladie de vingt ans, de douleurs les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonetty.

Cure n^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYCLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 15 1/2; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil

rafranchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES. Dépôt à Cahors, Vinet droguiste.

EMPRUNT TURC

Paiement des Coupons. — Récapitalisation des Fonds engagés.

Banque Orientale

Paris, 16, Avenue de l'Opéra, 16, Paris.

Les Porteurs d'EMPRUNT TURC 5 0/0 et d'OBLIGATIONS OTTOMANES doivent s'adresser ou écrire au Directeur en mentionnant leurs noms, adresse et la quantité de rentes ou d'obligations dont ils sont possesseurs.

Paiement d'intérêts (7^e coupon 15 janvier). Réponse expéditive et envoyée immédiatement sur demande. Nota. — La Banque orientale a payé 16 pour 0/0 à ses adhérents dans les six derniers trimestres.

BANQUE DE FRANCE

Avis au Public.

Jusqu'à présent, la Banque imposait à ceux de ses Comptes Courants qui ne résidaient pas dans les villes où elle a des Succursales, l'obligation d'y élire domicile et de s'y faire représenter.

Cette règle, qui privait des bienfaits du crédit une classe considérable de négociants et d'industriels qui habitent les petites villes ou la campagne, vient d'être modifiée par le Conseil Général de la Banque.

A l'avenir, les négociants domiciliés hors du chef-lieu des Succursales pourront être, avec l'approbation du gouvernement de la Banque, admis au Compte Courant, avec faculté d'escompte, sans condition de résidence.

La remise des bordereaux d'escompte, l'envoi des fonds, et en général toutes les opérations effectuées entre la Banque ou ses Succursales et les Comptes Courants extérieurs pourront se faire par correspondance.

Les Directeurs des Succursales ont reçu les instructions nécessaires pour la mise à exécution de ces nouvelles mesures, et ils les porteront à la connaissance des négociants intéressés.

MAISON DE CONFIANCE

POUR LA POSE DES DENTS

20 ans de succès

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

et

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze,

Boulevard Nord, en face la Mairie à Cahors (Lot) tous les mois du 1^{er} au 10. Faubourg Leclère, en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, ponce et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

LA VIE DOMESTIQUE

JOURNAL BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

La plus complète et la plus variée des Revues de la famille.

LA VIE DOMESTIQUE

est rédigée par des célébrités littéraires et scientifiques. Chaque numéro contient, en outre, une chronique de mode, accompagnée d'un patron découpé. C'est le journal indispensable à tous les foyers dont il est le conseil écouté.

Il offre à sa clientèle des primes, qui sont de véritables occasions de séduction et de bon marché.

Abonnement: 10 fr. par an.

Prix de faveur pour nos abonnés: 7 francs par an.

Adresser mandat-poste à M. le directeur de la Vie Domestique, 39, rue Richer. — Paris.



GRAINE DE LIN TARIN

Pharmacie, place des Petits-Pères, 9, PARIS

CONTRA

Constipations, Coliques, Diarrhées, Maladies du Foie et de la Vessie.

Une cuillerée à soupe matin et soir dans un quart de verre d'eau froide.

EXIGER MARQUE DE FABRIQUE SUR BOITE FER-BLANC

La boîte: 1 fr. 30

DARTRES, DEMANGEAISONS, VICES DU SANG

POUR MADE FONTAINE, réputée souveraine, le Pot: 2 fr.

ESSENCE DE SALSEPAREILLE FONTAINE, le Flacon: 5 fr.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

ENRICHISSEZ-VOUS

LA CIRCULAIRE FINANCIÈRE
 HEBDOMADAIRE — DU COMPTOIR DE REPORTS ET D'ARBITRAGES — H. SEGALLA, Paris, 9, rue Saint-Georges
 Est envoyée gratuitement à quiconque en fait la demande par lettre affranchie. — Cette circulaire, généralement appréciée pour ses renseignements sûrs et raisonnés, a fait réaliser, en 1879, à la clientèle de la Maison, UN BÉNÉFICE DE DEUX MILLIONS

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveauté d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beau choix de gilets Haute Nouveauté pour claisaison d'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc.
SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères
 Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clysos.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Craie-choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Élixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infaillibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

Tuilerie et Briqueterie Mécaniques

USINE A VAPEUR

A. - G. ROBIN

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne).

1^{er} prix, médaille d'ARGENT. Nérac, 1877.

Diplôme de mérite, médaille d'ARGENT. Italie, 1878.

1^{er} prix médaille d'OR. Agen, 1879.

TUILLES (sept modèles), BRIQUES pleines et creuses, ornements et poterie de bâtiments et jardins, Carrelage, Caupes, Statues, Pots à fleurs, etc.

Toute commande de Tuiles et Briques est remplie dans les 24 h.

Sur demande, envoi franco des prospectus, prix-courants, notices et instructions.

ON DEMANDE de bonsouvriers, Moulleurs, Stampours pour Frons, ue poinçons, coupe-suspensions, statues et ornements divers

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 Le SEUL décorné à l'Orfèvrerie argentée

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

LA MARQUE DE FABRIQUE



et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres Seules garanties pour l'acheteur

Toujours fidèles au principe auquel nous devons le succès de notre industrie, donner le meilleur produit au plus bas prix possible, et sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu et tout récemment encore amélioré la qualité de nos produits.

Pour éviter toute confusion, nous prions les acheteurs de nos produits, de n'accepter comme sortant de notre maison, quelque dénomination qu'on leur donne, de quelque marque qu'ils soient revêtus, que les objets portant la marque de fabrique ci-contre, et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres.

LA MARQUE DE FABRIQUE



et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres Seules garanties pour l'acheteur

Nos représentants à Cahors sont: MM. Mandelli frères, bijoutiers, orfèvres.

Cie PARISIENNE de VOITURES L'URBAINE

AVIS DE RÉPARTITION

La maison de la Banque HENRI DE LAMONTA à l'honneur de porter à la connaissance des souscripteurs aux 25.000 obligations de la Compagnie Parisienne de Voitures l'Urbaine que la répartition des titres aura lieu sur les bases suivantes:

Les souscriptions de 1 obligation ne sont pas réduites.

Les autres souscriptions sont réduites de 50 0/0.

Les nombres pairs recevront la moitié exacte du chiffre souscrit.

Les nombres impairs auront l'attribution suivante:

Pour 3 oblig. souscrite il en sera attrib. 2

— 4 — — — — 3

— 5 — — — — 4

— 9 — — — — 5

à partir de 11 50 0/0

du nombre impair diminué d'une unité.

Le versement de 200 fr. du à la répartition pour les obligations non libérées sera exigible à partir du 2 novembre prochain.

Le versement de 370 fr. pour les obligations entièrement libérées sera également exigible à cette époque.

Les versements de fonds et de la délivrance des titres provisoires ou définitifs auront lieu exclusivement à Paris. chez M. HENRI DE LAMONTA, banquier, 59 rue Taibout, et dans les Départements chez les banquiers correspondants.

Les titres définitifs seront mis à la disposition des souscripteurs à partir du 1^{er} décembre.

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, MALADIES DE LANGUEUR sont heureusement combattus par le

VIN IODÉ DE MORIDE

Préparé au vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur purgatif, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage l'huile de FOIE DE MORUE et l'IODURE de POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les Pilules Ferro-Mellitiques dans l'Hydropisie. — A Paris, 34 Rue LA BAUVIÈRE, et dans toutes les Pharmacies. — Prix: 6 fr.

est le Journal Parisien qui avec sa Cote de Bourse publiée en SUPPLÉMENT, donne la somme de matière imprimée la plus à considérer.

30 fr. par An

Une semaine d'essai: UN fr.

PARIS, rue Grange-Batelière

AU PREMIER CHEMISIER E. CRAMANT-MASSIP
 CHEMISES INFROISSABLES Spécialité
 De Lingerie pour homme, sur mesure
 Seule Maison à Montauban
 CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ
 Représentée à CAHORS,
 par M. DIDES,
 Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

N'ACHETEZ RIEN SANS RECLAMER DES COUPONS COMMERCIAUX
 Remboursement gratuit assuré de toutes vos dépenses
 Un CAPITAL à votre famille, Une RETRAITE à votre vieillesse, Un HÉRITAGE à vos enfants
 S'adresser pour les renseignements, à la Succursale, rue du Parc, Cahors.

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
 Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

LA VELOUTINE
 EST UNE
 Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
 PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois
SÉCURITÉ ABSOLUE
 Résultats des années 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative: 60 centimes.
 S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 77, rue Richelieu, PARIS

1 FRANC par AN 90,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

HORS CONCOURS à l'EXPOSITION Universelle de 1887

PREMIERS PRIX aux CONCOURS régionaux du Midi.

USINE à LOURDES Fondée en 1729

ADMINISTRATION PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

CHOCOLAT PAILLASSON

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

RECHERCHER LE VÉRITABLE BCG

A VENDRE
 BONNE OCCASION des APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE avec nombreux accessoires. S'adresser au bureau du Journal

Cépages Américains
 JACQUEZ à couper sur souche à des prix très-modérés, Chez M. Douysset, route Capes-tang, Béziers (Hérault).

Aux Asthmatiques

L'asthme, la Toux, l'oppression, la Bronchite, le Catarrhe et toutes les maladies ses voies respiratoires sont guéries par le traitement de M. AUBRÉE, médecin pharmacien.

Un traitement dont la réputation s'appuie sur dix-neuf ans d'existence, qui est journellement ordonné par d'illustres médecins de France et de l'étranger, qui a permis de réunir un tel nombre d'attestations de guérisons, que deux jours suffisent à peine pour en prendre connaissance, qui n'a jamais provoqué le plus léger accident, qui n'exige aucun régime particulier, qui peut être suivi partout, même en voyage, et qui est à la portée des plus petites bourses, ce traitement sans rival, seul curatif de l'asthme, mérite bien la confiance que le public lui accorde.

Des vieillards âgés de plus quatre-vingt-dix ans lui doivent leur guérison. Consultation par correspondance; renseignements gratuits.

Adresser les lettres à MM. Aubrée et Guillemin à la Ferté-Vidame (Eure et Loire).